

# Découvrez comment supprimer le ransomware WannaCry, sans payer la rançon

✕	Découvrez comment supprimer le ransomware WannaCry, sans payer la rançon
---	--

---

**La ransomware WannaCry est toujours d'actualité, bien que Microsoft ait déployé les correctifs il y a quelques jours maintenant. Certains utilisateurs ne les ont pas encore appliqués et d'autres ont été infectés avant la diffusion. Bonne nouvelle cependant, il est possible de retirer WannaCry et donc d'avoir de nouveau accès aux fichiers de son ordinateur sans payer la rançon demandée (300 dollars).**

Avant de commencer, il est bon de préciser qu'il est nécessaire de ne pas avoir redémarré ou éteint son ordinateur depuis qu'il a été infecté. Si c'est le cas, la solution tombe à l'eau malheureusement. Mais pour les autres, la solution s'appelle **Wanakiwi** et a été développée par des Français, à savoir Benjamin Delpy, Adrien Guinet et Matthieu Suiche.

Comment fonctionne Wanakiwi ? Il se charge d'analyser la mémoire du PC parce que la clé de déchiffrement s'est inscrite brièvement dans celle-ci. L'outil va alors tenter de la retrouver pour déchiffrer tous les documents qui sont verrouillés sur l'ordinateur par WannaCry. L'opération prend quelques minutes. Elle fonctionne aussi bien sur Windows XP que sur Windows 7. Cela devrait aussi fonctionner sur Windows Vista, mais un test n'a pas été réalisé.

Pour utiliser Wanakiwi, il faut télécharger la version la plus récente (wanakiwi\_0.2.zip pour l'instant) sur GitHub, dézipper l'archive, lancer l'invite de commande sur Windows en mode administrateur et ouvrir le fichier wanakiwi.exe depuis l'invite de commande. Le travail va alors s'effectuer automatiquement. Il est possible de s'aider de cette vidéo si besoin.

---

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur  
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

**Source : *Il est possible de supprimer le ransomware WannaCry, sans payer la rançon demandée | KultureGeek***